

Fiche Adhérent 2023-2024

Atelier : **CHANSONS-PLAISIR**

Animatrice : **Mireille BOURGOIN**

Sexe :  Féminin /  Masculin

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville.....

Téléphone : Domicile ..... Portable : .....

Travail ..... Courriel : .....

<b>TARIFS</b>	Adhésion CCLER	<b>35 €/an</b>	<input type="checkbox"/> réglée le .....
	Cotisation Atelier <i>*Merci de faire à l'inscription, 3 chèques de 10€</i>	<b>30 €/an</b>	<input type="checkbox"/> réglée le .....
	<b>*Etablir deux chèques : 1 pour l'adhésion et 1 pour la cotisation à l'ordre du CCLER</b>		

Droit à l'image

Je soussigné(e) .....

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet.  
Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à .....

Le .....

« Lu et approuvé »

Signature



## REGLEMENT INTERIEUR

### Atelier CHANSONS-PLAISIR Année 2023-2024

Animatrice, Mireille BOURGOIN ☎ : 06.22.02.50.22

Jour : **Le mardi de 16h30 à 19h30** Lieu : **Salle Bleuet**

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

<b>TARIFS</b>	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). <i>*Faire le chèque à l'ordre du CCLER</i>	<b>35 €/an</b>
	Cotisation à l' <b>Atelier Chansons-Plaisir</b> <i>*Faire à l'inscription, 3 chèques de 10 € à l'ordre du CCLER</i>	<b>30 €/an</b>

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

#### Chaque adhérent s'engage à :

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

#### Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

**La Présidente, Christine DUPRAT**

✂

(à découper et à remettre au secrétariat).

Je soussigné(e) .....

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant **la section Atelier Chansons-Plaisir** pour l'année **2023-2024**.

Date : .....

Signature :